

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732

communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec
facebook.com/BAPEquebec
ca.linkedin.com/company/bapequebec

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-89804-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-89805-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	IV
MESSAGE DU DIRIGEANT D'ORGANISME.....	V
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES.....	VI
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT.....	VII
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants	7
2. LES RÉSULTATS.....	8
2.1 Plan stratégique	8
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	19
2.3 Mission du BAPE	21
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	24
3.1 Utilisation des ressources humaines	24
3.2 Utilisation des ressources financières.....	26
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	27
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES.....	29
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	29
4.2 Développement durable	31
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	33
4.4 Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	34
4.5 Accès à l'égalité en emploi	35
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	41
4.7 Gouvernance des sociétés d'État	42
4.8 Allègement réglementaire et administratif.....	43
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	44
4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	45
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes.....	47
4.12 Politique de financement des services publics	48
4.13 Code de déontologie des membres du BAPE	49
4.14 Membres du BAPE.....	53
4.15 Dossiers	54
4.16 Rapports et publications	56
4.17 Conférences, présentations et activités	57
4.18 Lois et règlements.....	59
4.19 Quelques activités du BAPE	60

MESS AG E DU MINIS TRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
et député de Lévis
Hôtel du Parlement, Québec



Monsieur le Président,

Je vous remets aujourd'hui le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont la mission est d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Il présente les réalisations liées à ses propres engagements ainsi qu'à plusieurs exigences gouvernementales.

Je suis particulièrement fier de ce que le BAPE a accompli pendant l'exercice financier 2020-2021, qui a été marqué par la pandémie de COVID-19. Il a su proposer au public de multiples occasions de participer aux débats, et ce, en toute sécurité.

Conformément à l'esprit de son Plan stratégique 2018-2021, le BAPE a assuré le respect de sa mission en l'adaptant au nouveau contexte environnemental, social et économique dans lequel le Québec évolue. Il a ainsi continué à faire honneur à ses bâtisseurs et est demeuré une institution moderne dont les Québécoises et les Québécois sont fiers. Il continue de bénéficier d'une grande notoriété en plus de la confiance du public.

Le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du BAPE témoigne des efforts quotidiens déployés par l'ensemble de son personnel pour honorer ses valeurs de respect, d'impartialité, d'équité et de vigilance de même que les valeurs qu'il partage avec ses collègues de la fonction publique.

Au terme du processus, j'ai la conviction que le BAPE a permis à la population du Québec de mieux s'informer et de mieux exercer son droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
ministre responsable de la Lutte contre le racisme
et ministre responsable de la région de Laval,

Benoit Charette

Québec, 28 septembre 2021

MESS AG E DU DIRIGEANT D'ORGANIS ME

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques,
ministre responsable de la Lutte contre le racisme
et ministre responsable de la région de Laval



Monsieur le Ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

L'année 2020-2021 a mis en lumière l'agilité, la rigueur, le professionnalisme et la résilience du personnel du BAPE. Ces grandes qualités ont permis à l'institution de réaliser pleinement sa mission et de demeurer un acteur clé de la démocratie participative, et ce, malgré les nombreuses contraintes logistiques et opérationnelles, imposées par l'état d'urgence sanitaire, relatives à la COVID-19.

Ce rapport regroupe les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du BAPE pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Il contient également un rapport de mission d'examen.

Il marque l'aboutissement de la planification stratégique triennale 2018-2021 qui a été un important vecteur d'amélioration des pratiques et du rayonnement du BAPE. Le nouveau plan stratégique, couvrant la période 2021 à 2024, s'inscrit, tout naturellement, sous le signe de la consolidation de ces acquis avec l'objectif de demeurer une institution dont la crédibilité et la pertinence en font un lieu digne de la fierté des Québécoises et des Québécois.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Philippe Bourke

Québec, 16 juillet 2021

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité du président du BAPE. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

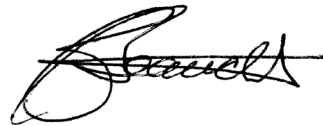
Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2021.

Le président,



Philippe Bourke
Québec, 16 juillet 2021

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications,



René Beaudet
Québec, 16 juillet 2021

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après nommé le « BAPE ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulés au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

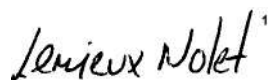
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 13 juillet 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A130007

Lévis

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

www.lemieuxnolet.ca

Téléphone : 418 833-2114
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 833-9983

courrier@lemieuxnolet.ca

Québec

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone : 418 659-7374
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 650-4480

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

La création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le Ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste en faveur du droit des citoyens à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également leur participation pour fournir aux décideurs le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le Ministre.

La mission

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au Ministre des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Il diffuse auprès des citoyens l'information pertinente et disponible sur un projet ou sur une question soumise par le Ministre. Les avis du BAPE sont le résultat d'analyses et d'enquêtes rigoureuses, qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

La vision

Le BAPE se veut une référence en matière de démocratie participative. En participant aux travaux du BAPE, tous ont la possibilité de faire la différence au bénéfice d'une vision de développement structurante et durable du Québec.

Les valeurs

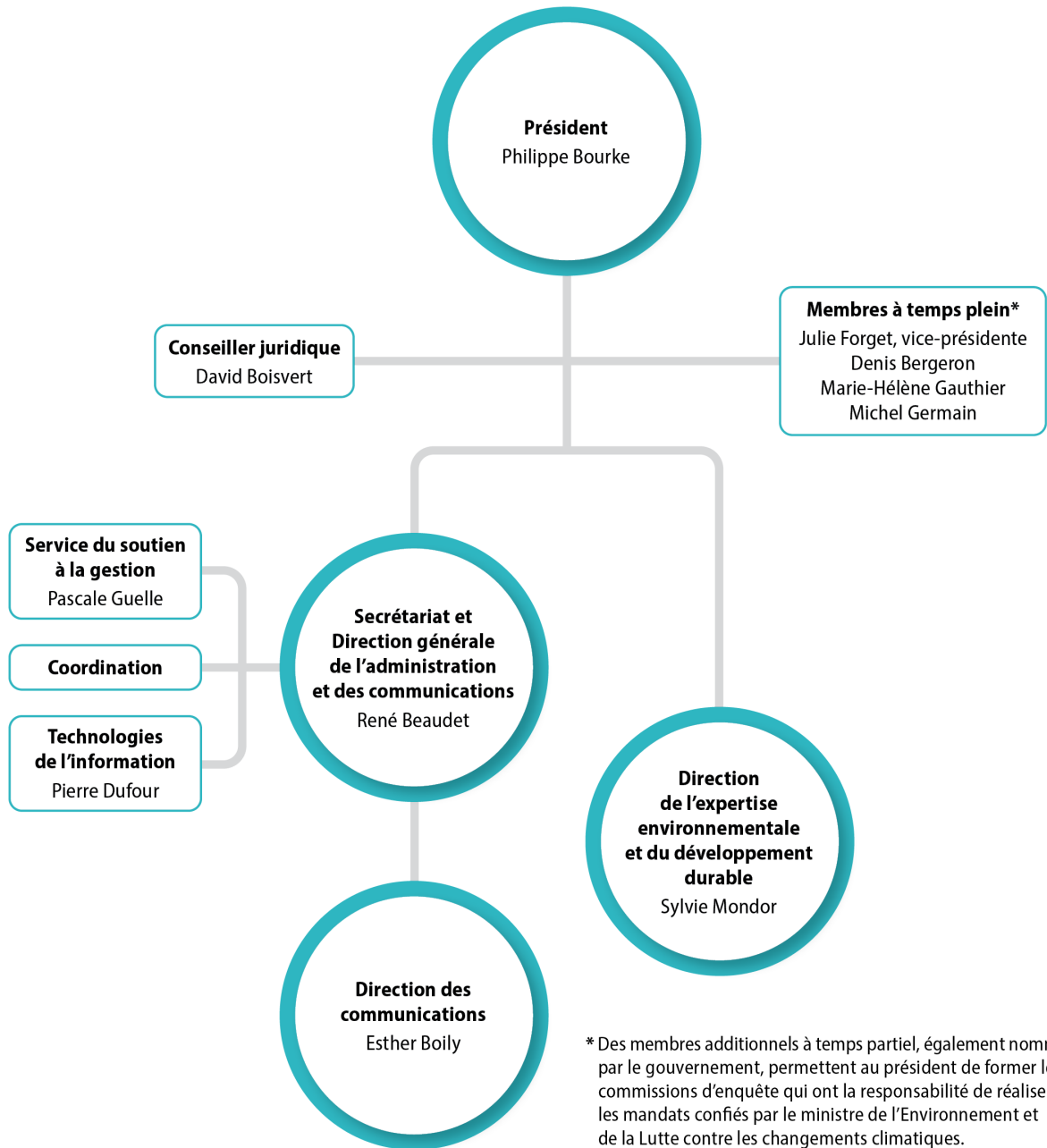
Quatre grandes valeurs guident les actions et le travail du BAPE : le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise.

L'équipe

C'est le président qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et la directrice des communications assistent le président.

Au 31 mars 2021, le BAPE est composé de cinq membres à temps plein, dont un président et une vice-présidente (figure 1). À la fois pour former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le Ministre, le président dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (section 4.14).

Figure 1 : La structure organisationnelle au 31 mars 2021



L'équipe (suite)

Les membres, autant ceux à temps plein qu'à temps partiel, sont nommés par le gouvernement en vertu d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par règlement¹. Dès qu'une première enquête lui est confiée, le membre doit être assermenté devant un juge de la Cour supérieure. À titre de commissaire, le membre a alors les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Les membres peuvent, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de leur mandat.

Le BAPE est composé, au 31 mars 2021, de 53 employés, soit de membres à temps plein nommés par le gouvernement, de cadres, d'adjoints administratifs, d'analystes, de conseillers en communication, d'un conseiller juridique, de coordonnateurs, de personnel en soutien à la gestion et de spécialistes en technologies de l'information.

Les dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après la Procédure), laquelle comprend plusieurs étapes, dont une est sous la responsabilité du BAPE et est consacrée à la participation publique. Le nombre et la nature des dossiers varient essentiellement en fonction des projets soumis au Ministre par les initiateurs. Les projets visés par la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (ci-après nommée LCACPI) afin de faire bénéficier les Québécoises et les Québécois plus rapidement des infrastructures qui en résultent et de contribuer à pallier les répercussions de la pandémie de la COVID-19. Elle comporte des mesures d'accélération relatives à la Procédure pour les projets, identifiés à l'annexe I de cette loi, qui sont visés par l'article 2 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*. La LCACPI n'a entraîné aucune modification des délais accordés au BAPE pour réaliser les dossiers qui lui seront confiés.

La période d'information publique

Lorsque le Ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable² dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il fixe, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le Ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance d'information dans le milieu d'insertion du projet pour informer les citoyens. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander par écrit au Ministre³ la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.

-
1. *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (LQE, chapitre Q-2, r. 35.3), [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.3/>].
 2. Pour un projet identifié à l'annexe I de la LCACPI, qui est visé à l'article 2 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, le Ministre n'a pas à analyser la recevabilité de cette étude, mais plutôt sa complétude, soit si l'étude d'impact contient tous les renseignements identifiés à cette fin dans la directive du Ministre.
 3. Pour un projet identifié à l'annexe I de la LCACPI, qui est visé à l'article 2 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* et qui fait l'objet d'une période d'information publique, seule la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation peut être demandée par les citoyens. Néanmoins, lorsque la tenue d'une audience publique apparaît souhaitable, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, le Ministre peut, relativement aux enjeux qu'il a identifiés, mandater le BAPE de tenir cette audience sans que l'initiateur de projet n'ait à entreprendre la période d'information publique.

L'audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions des citoyens et de la commission, alors que la deuxième permet aux participants d'exprimer leurs opinions.

La consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle les citoyens peuvent poser des questions et exprimer leurs opinions.

La médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

Les autres dossiers

Le mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le Ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Dans le cas où le Ministre le requiert et pour la durée qu'il détermine, le BAPE doit tenir une audience publique, une consultation ciblée ou une médiation. Le BAPE réalise ce type de mandat pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques. Cette année, un tel mandat a été confié pour éclairer le gouvernement sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois.

Le mandat de consultation publique en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le Ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation publique avant que soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve.

Le 10 février 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions* (2021, c. 1). La Loi prévoit maintenant que le Ministre tient une période d'information publique préalablement à toute désignation d'un territoire, du domaine de l'État, comme aire protégée d'utilisation durable, réserve de biodiversité, réserve écologique ou réserve marine. Durant cette période d'une durée minimale de 30 jours, toute personne peut demander au Ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée). Le Ministre peut confier au BAPE, ou à toute personne qu'il désigne comme commissaire à cette fin, le mandat de tenir la consultation publique.

Le mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*

Dans la foulée des modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions*, la *Loi sur les parcs* a été modifiée. Ainsi, il est désormais possible pour le ministre responsable des Parcs de confier au BAPE une audience publique, avec l'autorisation du ministre responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lorsque le gouvernement veut créer un parc, l'abolir ou en modifier les limites.

Le rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au Ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le Ministre dispose alors d'au plus 15 jours¹ pour le rendre public.

La décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet.

Pour les dossiers découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, il appartient au ministre responsable de l'Environnement de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision finale. À cette fin, le Ministre s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

Dans le cas des dossiers découlant de la *Loi sur les parcs*, il appartient alors au ministre responsable des Parcs de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision finale. À cette fin, le ministre responsable des Parcs s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

1. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, depuis l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions*, le Ministre dispose maintenant de 30 jours pour le rendre public. Il en est de même pour un rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE déposé au ministre responsable des Parcs en vertu de la *Loi sur les parcs*.

Les chiffres clés

Chiffres clés	Description	
53	Effectif du BAPE <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés au 31 mars 2021 	
50,19		<ul style="list-style-type: none"> • Total des heures rémunérées transposé en équivalent temps complet (ETC)
91 662		<ul style="list-style-type: none"> • Total des heures rémunérées
6,73 M\$	Dépenses	
27	Nombre de dossiers confiés par le Ministre	
87	Nombre de séances publiques tenues	
49	Nombre de séances publiques tenues exclusivement en numérique	
27	Nombre de séances publiques hybrides tenues (en salle et en numérique)	
3 142	Nombre de mémoires reçus	
17	Régions administratives dans lesquelles des séances publiques ont eu lieu ou directement concernées par un dossier confié au BAPE	
582	Nombre de participants aux séances publiques <ul style="list-style-type: none"> • En salle 	
15 778		<ul style="list-style-type: none"> • En numérique

1.2 Faits saillants

L'année 2020-2021 aura été et demeurera inoubliable à plusieurs égards. Le BAPE, comme la plupart des organisations, a réussi à faire preuve d'une agilité exceptionnelle pour adapter ses travaux conformément aux exigences de la santé publique, eu égard au contexte de pandémie mondiale. Soucieux de maintenir la qualité de ses services aux citoyens, le BAPE s'est rapidement ajusté en adoptant des *Règles de procédure temporaires pour la période durant laquelle est déclaré l'état d'urgence sanitaire pour protéger la santé de la population*. Ces règles ont permis aux commissions de mener leurs travaux avec la plus grande participation publique possible, tout en limitant les effets de la fracture numérique. Ces adaptations ont permis à 15 778 participants d'assister aux séances publiques malgré les contraintes du confinement.

Aguerrie à planifier et à organiser ses séances publiques majoritairement en présentiel, l'organisation a été contrainte, par le contexte de pandémie, à concevoir très rapidement des séances tantôt uniquement à distance, tantôt en mode hybride, et ce, en respect des consignes de la santé publique. Ce virage à 180 degrés a entraîné d'importants défis organisationnels, technologiques et communicationnels que le Bureau a relevés avec brio. La vigilance, les efforts et l'ingéniosité de toutes les équipes de travail lui ont permis de poursuivre la réalisation des dossiers confiés par le ministre responsable de l'Environnement. En outre, au cours de cet exercice, le BAPE a presque doublé son nombre de jours-mandats réalisé comparativement à l'exercice précédent, passant de 1 015 à 1 944 jours-mandats. Qui plus est, le BAPE a réalisé des mandats qui ont généré une forte participation citoyenne. À titre d'exemple, le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay a nécessité 22 séances publiques pour 71 heures d'échanges et comptabilise 413 personnes en salle, 6 548 personnes en ligne, 928 questions écrites reçues et 2 580 mémoires déposés.

Déterminé à atteindre les cibles qu'il s'est fixées et fidèle à sa mission, le BAPE demeure soucieux d'informer les citoyens sur ses façons de faire et de les éclairer sur les différentes étapes de ses travaux. À cet égard, l'organisation a mis en ligne trois vidéos explicatives et a organisé un webinaire pour soutenir tous les acteurs dans leur participation à ses travaux. Par ailleurs, des activités éducatives auprès des jeunes ont été réalisées avec ses partenaires, notamment un projet de BAPE à l'école avec le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), et une rencontre d'échanges avec plusieurs organismes jeunesse en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ).

Finalisé au cours du dernier exercice, le projet de transformation du BAPE est devenu aujourd'hui, pour la Société québécoise des infrastructures (SQI), une référence au sein du gouvernement du Québec en matière de transformation du milieu de travail. Une vidéo proposant une visite virtuelle des nouveaux locaux du BAPE sert maintenant de vitrine dans toute la fonction publique québécoise et contribue à son rayonnement.

Le BAPE s'est également démarqué par son implication dans le projet pilote visant la consolidation des centres de traitement informatique. En collaboration avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ)¹, l'équipe du BAPE a veillé à la migration en nuage externe du site Web du BAPE et de la gestion documentaire. Les efforts et le leadership remarquables de l'équipe des technologies de l'information du BAPE ont d'ailleurs été soulignés par le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI).

L'année 2020-2021 a révélé la résilience dont l'ensemble du personnel du BAPE a fait preuve durant cette période difficile. Grâce à un personnel talentueux et engagé envers la mission, le BAPE a su rebondir avec aplomb sur les différents défis auxquels il a dû faire face.

1. Anciennement Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats du Plan stratégique 2018-2021

Enjeu 1 : L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

Orientation 1 : S'adapter à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Page
Adapter les processus et les outils	Proportion de processus et d'outils modifiés (Indicateur 1)	100 %, d'ici le 31 décembre 2018	Atteinte en 2018-2019	10

Orientation 2 : Diversifier les modes d'information et de participation

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Page
Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation	Nombre de nouveaux modes d'information et de participation (Indicateur 2)	1 en 2020-2021	1	11

Enjeu 2 : L'accroissement du savoir collectif et citoyen

Orientation 1 : Mieux véhiculer la mission et le rôle de l'organisation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Pages
Développer des outils de communication	Nombre de nouveaux outils (Indicateur 3)	1 par année	2	12
Adopter une stratégie de promotion	Indice de notoriété (Indicateur 4)	Accroissement de 10 % d'ici le 31 mars 2021	Accroissement de 20,6 %	13

Orientation 2 : Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Page
Explorer de nouveaux moyens d'information	Nombre de moyens essayés (Indicateur 5)	s. o.	s. o.	14

Orientation 3 : Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Page
Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats	Nombre d'organisations ou de comités avec lesquels le BAPE partage son expertise (Indicateur 6)	4 d'ici le 31 mars 2021	Atteinte en 2018-2019	15

Enjeu 3 : Le maintien de la confiance du public envers l'organisation

Orientation 1 : Maintenir la vigilance en matière d'éthique et de déontologie

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Pages
Revoir les règles d'éthique et de déontologie	Pourcentage de documents et de processus revus (Indicateur 7)	100 % d'ici le 31 mars 2019	Atteinte en 2018-2019	16
Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel	Pourcentage d'employés formés (Indicateur 8)	100 %	55 %	16

Orientation 2 : Développer les compétences

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Pages
Systematiser les processus de formation	Date d'adoption d'une nouvelle procédure de formation et d'accueil pour les nouveaux employés (Indicateur 9)	Reportée au 31 mars 2021	10 décembre 2020	17
Favoriser le développement des compétences	Nombre moyen de jours de formation par employé (Indicateur 10)	2 jours annuellement	1,19	17
Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation	Date de dépôt d'un portrait des besoins (Indicateur 11)	D'ici le 31 mars 2020	Atteinte en 2019-2020	18
	Ratio de besoins comblés (Indicateur 12)	85 % des besoins comblés d'ici le 31 mars 2021	Atteinte en 2019-2020	18

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2021

Cette section présente de manière détaillée les résultats obtenus par le BAPE relativement aux objectifs du Plan stratégique 2018-2021, lequel s'articule autour des trois enjeux suivants :

- L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique;
- L'accroissement du savoir collectif et citoyen;
- Le maintien de la confiance du public envers l'organisation.

Enjeu 1 : L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

En créant le BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste en faveur du droit des citoyens à l'information et à la consultation. Depuis, le BAPE s'acquitte de son rôle avec vigilance, une valeur que l'organisation interprète comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre.

Il aurait bien sûr été impossible d'anticiper la crise sanitaire mondiale de la dernière année. Toutefois, pour le BAPE, s'adapter à son environnement externe et à des changements sociaux importants est une priorité de tout temps. L'organisation dispose donc d'une vision, d'une rigueur et d'une agilité qui lui ont permis d'adapter ses modes d'information et de participation à une situation en constante évolution, voire d'innover, tout en assurant la poursuite des nombreux mandats qui lui étaient confiés par le Ministre, sans compromettre le service aux citoyens.

Orientation 1 : S'adapter à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

AXE D'INTERVENTION — OPÉRATIONS

OBJECTIF 1 : ADAPTER LES PROCESSUS ET LES OUTILS

Indicateur 1 : Proportion de processus et d'outils modifiés

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cible	s. o.	s. o.	100 % d'ici le 31 décembre 2018
Résultats	s. o.	s. o.	100 % Cible atteinte

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 2017, le BAPE a atteint son objectif, il y a deux ans, d'adapter la totalité de ses processus et de ses outils relatifs à la réalisation des dossiers confiés par le Ministre.

À la suite de l'adoption de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures* ainsi que de modifications apportées à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et à la *Loi sur les parcs* en décembre 2020, le BAPE pourrait revoir certains processus et outils pour réaliser les mandats qui en découleront. Le cas échéant, le BAPE procédera à ces changements avec le souci de maintenir en tout temps une saine gestion des ressources, la qualité de ses travaux et l'exemplarité de ses pratiques.

Orientation 2 : Diversifier les modes d'information et de participation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation

Indicateur 2 : Nombre de nouveaux modes d'information et de participation

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cible	1	1	1
Résultats	1 Cible atteinte	2 Cible atteinte	1 Cible atteinte

Le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Des quatre piliers sur lesquels reposent les activités du BAPE, le volet « informer » est incarné de façon concrète par la période d'information publique et la séance publique d'information tenue durant cette période.

La séance publique d'information, à laquelle participe l'initiateur du projet, est une tribune neutre qui permet en outre d'obtenir des précisions sur le projet, de comprendre la Procédure, le rôle du BAPE ainsi que de présenter les différentes occasions pour les citoyens d'intervenir dans l'évaluation environnementale. Afin de permettre au plus grand nombre d'y participer, le BAPE tient cette séance en soirée; le projet et les questions qu'il suscite sont déterminants dans le déroulement de la séance.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, les conseillers en communication du BAPE ont animé 14 séances publiques d'information. Les participants ont posé près de 200 questions, pendant plus de 18 heures consacrées à l'information et à la participation du public.

La tenue d'une séance publique, dans le cadre de la période d'information publique, est une initiative du Bureau; ce service aux citoyens ne fait pas partie des obligations légales de l'organisation. En raison des exigences prescrites par la santé publique, le BAPE n'a pu se rendre dans le milieu d'accueil visé par un projet pour tenir ces séances publiques. Il a toutefois maintenu ce service en diffusant les séances en direct sur Facebook et a ainsi saisi l'occasion de développer une manière additionnelle d'y participer. Aux questions reçues par courriel et par boîte vocale, s'ajoutait la possibilité de questionner l'initiateur d'un projet et le personnel du BAPE dans la section commentaires de la diffusion en direct sur Facebook et par l'outil de messagerie de l'application.

Par ailleurs, les jeunes (18-34 ans) et les femmes qui ont répondu à un sondage réalisé pour le compte du BAPE par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR) de l'UQAM ont identifié les moyens de communication adaptés à leur mode de vie, soit l'information sur les médias sociaux et la participation sur le Web, comme étant des approches ayant le potentiel de favoriser leur participation. L'ajout de la possibilité de poser des questions directement sur Facebook dans le cadre des séances publiques d'information s'inscrit dans la volonté du BAPE d'accroître et de diversifier la participation à ses travaux.

Enjeu 2 : L'accroissement du savoir collectif et citoyen

L'information est au cœur de la mission du BAPE. Seule instance de démocratie participative gouvernementale consacrée à l'environnement, le BAPE donne accès, par ses activités, à une expertise qui contribue directement à l'accroissement du savoir collectif. Les défis de l'organisation en ce sens consistent à mieux faire connaître sa mission et son rôle, à améliorer ses stratégies d'information et à être davantage reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable.

Orientation 1 : Mieux véhiculer la mission et le rôle de l'organisation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Développer des outils de communication

Indicateur 3 : Nombre de nouveaux outils

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	1	1	1
Résultats	2 Cible atteinte	1 Cible atteinte	1 Cible atteinte

Les travaux du BAPE portent sur des projets qui touchent directement le quotidien des gens et qui peuvent avoir une incidence sur leur qualité de vie. En offrant les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente, inclusive et renforcée par son pouvoir d'enquête, le BAPE a su acquérir le respect des parties prenantes à ses travaux.

L'organisation fait toutefois face à des défis en matière de compréhension de son rôle et de sa mission. D'importants efforts ont été consentis au cours des dernières années pour corriger cette méconnaissance, notamment par l'exploration d'outils de communication accessibles à un public diversifié.

Cette année, le BAPE a conçu et réalisé de courtes vidéos explicatives. Elles mettent en lumière ses façons de faire, démystifient le processus qui précède l'autorisation environnementale d'un projet et éclairent les différentes étapes des travaux du BAPE et les occasions d'y participer. Ces outils d'information et de vulgarisation sont accessibles en tout temps dans le site Web de l'organisation. Les vidéos sont par ailleurs utilisées dans le cadre de séances publiques du BAPE et comme support aux rencontres préparatoires que ses commissions d'enquête tiennent.

Le BAPE a aussi conçu des outils de communication ciblés dans le cadre de trois mandats d'envergure, notamment le *Projet de construction d'un tramway à Québec*, *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* et le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*. Les brèves fiches d'information présentaient de façon simple les données clés de chacun des mandats et mettaient en relief le fonctionnement des commissions d'enquête et le rôle du BAPE. Ces outils informatifs et pédagogiques à l'intention des médias et du public ont été diffusés dans le site Web du BAPE et sur ses réseaux sociaux.

Objectif 2 : Adopter une stratégie de promotion

Indicateur 4 : Indice de notoriété

Mesure de départ : 31,6 % –Taux de la notoriété assistée mesuré par sondage scientifique en octobre 2018.

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	Accroissement de 10 % d'ici le 31 mars 2021		
Résultats	Notoriété assistée : 38,1 % Accroissement de 20,6 % Cible atteinte	s. o.	s. o.

L'OCR de l'UQAM réalisait en 2018 un premier sondage scientifique portant sur le BAPE et la participation publique au Québec. Mandat confié à l'OCR par le BAPE dans la foulée de la mise en œuvre de sa planification stratégique triennale, le sondage démontrait sans équivoque que le BAPE était peu, et surtout mal, connu.

Cette perception avérée a conduit l'organisation à prioriser des efforts visant à rehausser la notoriété et le niveau de compréhension de son rôle et de sa mission. En soutien à l'atteinte des cibles de la planification stratégique, le BAPE a ainsi conçu un ambitieux plan de communication, que s'est approprié le personnel de l'organisation à partir de l'automne 2019. Tant dans les moyens que dans les messages à véhiculer à l'externe et à l'interne, un choix y était fait de porter une attention particulière et soutenue à contrer ce déficit de notoriété.

Un deuxième sondage réalisé par l'OCR à l'automne 2020 vient confirmer que l'approche a porté ses fruits. La notoriété assistée du BAPE, donnée de référence pour le calcul de la cible du plan stratégique, atteint maintenant 38,1 %, comparativement à 31,6 % en 2018. Il s'agit d'une augmentation de 20,6 % par rapport à la mesure initiale de 2018, ce qui dépasse largement la cible de 10 %. On entend, par notoriété assistée, la connaissance d'une « marque » lorsque présentée dans une liste ou citée par l'enquêteur.

À la question « Quels organismes québécois d'information, de consultation, de participation des citoyens aux décisions ayant une incidence sur l'environnement connaissez-vous? » posée sans choix de réponses, 6,5 % des participants au sondage ont su identifier le BAPE. Cette notoriété spontanée a ainsi doublé au cours des deux dernières années. Elle était de 3 % en 2018. En outre, il est intéressant de constater que plus le niveau de connaissance des citoyens et des citoyennes est élevé à l'égard du BAPE, plus leur opinion devient favorable et plus leur niveau de confiance envers l'organisation augmente.

Orientation 2 : Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Explorer de nouveaux moyens d'information

Indicateur 5 : Nombre de moyens essayés

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	s. o.	1	1
Résultats	s. o.	1 Cible atteinte	1 Cible atteinte

Les médias sociaux étant un véhicule désormais incontournable pour atteindre des publics prioritaires du BAPE, dont les femmes, les jeunes, les communautés autochtones et les communautés ethnoculturelles, l'organisation a maintenu l'utilisation stratégique de sa page Facebook, soutenue par l'achat de publicités ciblées.

En date du 31 mars 2021, la page Facebook du BAPE, @BAPEquebec, comptait 5 089 abonnés, une augmentation de 104 % comparativement au nombre enregistré au 31 mars 2020. Le compte Twitter du BAPE, @BAPE_Quebec, attirait, pour sa part, 3 049 abonnés, une augmentation de 33 % comparativement à la même date l'an dernier.

Trois rencontres préparatoires à l'intention du public, diffusées en direct dans le site Web du BAPE et sur Facebook, auront permis aux citoyens et citoyennes de rencontrer l'équipe des commissions d'enquête, de se préparer en vue d'une participation active à l'audience publique et de comprendre l'importance de leur contribution aux travaux du BAPE.

Le 11 décembre 2020, une rencontre d'information et d'échanges, sous forme de webinaire, a également pris place en direct sur Facebook. La vice-présidente du BAPE, accompagnée d'un conseiller en communication, a animé une séance intitulée le *B.A.-BA du BAPE* pour outiller les citoyens, les groupes, les experts-conseils et autres personnes-ressources du gouvernement en vue d'éventuelles participations aux travaux du BAPE. La rencontre aura réuni près de 200 personnes et généré des échanges dynamiques.

Le BAPE reconnaît par ailleurs les médias locaux et régionaux comme des interlocuteurs de choix dans les communautés d'accueil des projets soumis à ses travaux. C'est pourquoi les conseillères et conseillers en communication ont tenu 12 séances de breffage technique à leur intention cette année. Présentées en direct sur Facebook, ces rencontres permettent, en moins d'une heure, de sensibiliser les médias à l'importance des travaux du BAPE et de leur expliquer les différentes étapes de la Procédure, notamment le rôle du BAPE et des citoyens au processus décisionnel. Ces rencontres médiatiques ont sans aucun doute contribué à une meilleure compréhension de notre rôle et à une augmentation de la notoriété.

Signalons finalement la tenue d'une conférence de presse, le 21 février dernier, dans le cadre du mandat d'enquête avec audience publique portant sur la gestion des résidus ultimes. En mode tout numérique, la conférence de presse a permis un accès privilégié aux commissaires chargés, entre autres, de broser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années.

Orientation 3 : Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats

Indicateur 6 : Nombre d'organisations ou de comités avec lesquels le BAPE partage son expertise

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	4 d'ici le 31 mars 2021		
Résultats	Cible atteinte en 2018-2019	Cible atteinte en 2018-2019	4 Cible atteinte

Le BAPE fonde le développement de ses partenariats sur trois axes principaux, soit comprendre, former et mobiliser. L'organisation s'est aussi donné pour objectif d'accroître et de diversifier la participation à ses travaux afin de pouvoir mieux bénéficier de la pluralité des points de vue de la population québécoise. Les initiatives de l'exercice financier 2020-2021 auront été sous le signe de la jeunesse.

Le partenariat du BAPE avec le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté, conclu en 2018, a pris forme cette année avec une première mouture du *BAPE à l'école*. En novembre 2020, deux groupes de 4^e secondaire de l'école Joseph-François-Perrault du Centre de services scolaire de la Capitale ont pris part à l'exercice qui se déroulait sur trois périodes dans le cadre de leur cours de français. L'étude de cas fictive développée pour le projet permettait aux jeunes participants de camper le rôle d'une des parties prenantes à une audience du BAPE. Ils développaient ainsi leur connaissance de l'organisation et de ses travaux, s'initiaient à la démocratie participative et affinaient leur capacité à réfléchir à des enjeux de société dans une perspective collective. Le bilan réalisé auprès des participants indique que 91 % d'entre eux recommandent à leur enseignante de refaire ce projet et tout autant jugent que l'expérience leur a permis de mieux connaître le BAPE. Le matériel éducatif développé dans le cadre de ce projet-pilote devrait éventuellement bénéficier d'une diffusion plus large et permettre l'autonomie des enseignantes et enseignants qui souhaiteraient réaliser le projet.

Soulignons également le partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse, qui s'inscrit pour le BAPE dans une logique de diversification des participants à ses travaux. Les échanges entre les deux organisations pour canaliser les voix des jeunes auront permis d'instaurer un dialogue avec six groupes jeunesse ayant des antennes sur l'ensemble du territoire québécois. Une première rencontre exploratoire a eu lieu le 19 mars 2021 par visioconférence avec 27 participants, dont la vice-présidente du BAPE, M^{me} Julie Forget, et le secrétaire adjoint à la jeunesse, M. Réjean Houle. Le BAPE avait pour objectif de comprendre les freins liés à la participation des jeunes. Il cherchait aussi à outiller ces groupes pour qu'ils puissent mieux accompagner les jeunes à participer efficacement aux travaux du BAPE.

Le Bureau demeure, par ailleurs, à l'affût d'occasions pour expliquer son rôle et sa mission, et de contribuer à l'accroissement du savoir collectif par le partage de son expertise. Malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19, le président, la vice-présidente, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable ainsi que des employés de l'organisation ont pris part à plusieurs rencontres auprès de publics variés (voir section 4.17).

Enjeu 3 : Le maintien de la confiance du public envers l'organisation

Contexte lié à l'enjeu : Dans le but de préserver l'important niveau de confiance que le public lui accorde, l'organisation s'engage à maintenir un niveau élevé de vigilance en matière d'éthique et de déontologie pour l'ensemble de son personnel et à favoriser le développement continu de ses compétences.

Orientation 1 : Maintenir la vigilance en matière d'éthique et de déontologie

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

Objectif 1 : Revoir les règles d'éthique et de déontologie

Indicateur 7 : Pourcentage de documents et de processus revus

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	s. o.	s. o.	100 % d'ici le 31 mars 2019
Résultats	s. o.	s. o.	100 % Cible atteinte

Objectif 2 : Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel

Indicateur 8 : Pourcentage d'employés formés

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	100 %	100 %	100 %
Résultats	55 % Cible non atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte

Au début de chaque mandat confié au Bureau, tous les employés nommés sur une commission reçoivent une formation rappelant les règles d'éthique et de déontologie, par l'intervention du conseiller juridique. Au cours du présent exercice, la majorité du personnel a reçu ce rappel. Aucune mise à niveau collective n'a été faite au courant de l'année.

Orientation 2 : Développer les compétences

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

Objectif 1 : Systématiser les processus de formation

Indicateur 9 : Date d'adoption d'une nouvelle procédure de formation et d'accueil pour les nouveaux employés

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	Reportée au 31 mars 2021	D'ici le 31 mars 2020	
Résultats	10 décembre 2020 Cible atteinte	Cible non atteinte	s. o.

En raison du contexte pandémique, une formation d'accueil a été conçue pour être donnée à distance aux nouveaux employés. Depuis novembre 2020, 23 personnes ont ainsi été formées.

Objectif 2 : Favoriser le développement des compétences

Afin de remplir son rôle clé de manière effective et cohérente, le BAPE s'appuie sur la formation de ses employés. Pour cela, l'organisation s'est fixé l'objectif d'un nombre moyen de deux jours annuels de formation par employé.

Indicateur 10 : Nombre moyen de jours de formation par employé

	2020	2019	2018
Cibles	2	2	2
Résultats	1,19 Cible non atteinte	2,4 Cible atteinte	3,8 Cible atteinte

Pour l'année civile 2020, le BAPE n'a pas atteint son objectif de jour moyen de formation avec un résultat de 1,19 jour moyen de formation par employé. Ce résultat s'explique notamment par le contexte pandémique durant lequel l'éventail de formations virtuelles proposées demeurerait limité. Il s'explique aussi par le fait que les efforts des employés ont été essentiellement concentrés sur la réalisation des dossiers confiés par le Ministre, en forte augmentation cette année, dans un contexte où nous devons développer et soutenir les processus et les outils de participation numérique. Toutefois, pour les années 2019 et 2018, les résultats font respectivement état de 2,4 jours et 3,8 jours, ce qui dépassait les cibles fixées.

Actuellement, de plus en plus de formations ciblées et complètes s'offrent en ligne et le BAPE se doit d'anticiper certains besoins afin de maintenir son niveau de compétences et d'expertises.

Objectif 3 : Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation

Indicateur 11 : Date de dépôt d'un portrait des besoins

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	s. o.	D'ici le 31 mars 2020	
Résultats	s. o.	10 mars 2020 Cible atteinte	s. o.

Indicateur 12 : Ratio de besoins comblés

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cibles	85 % des besoins comblés d'ici le 31 mars 2021		
Résultats	92 % Cible atteinte	90 % Cible atteinte	s. o.

Toujours dans le but de maintenir les expertises et les compétences nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation, le BAPE a dressé un portrait des expertises nécessaires à la réalisation de sa mission au 31 mars 2020, soit un an plus tôt que prévu.

En ayant établi et entretenu un procédé de formation continue, au 31 mars 2021, le BAPE a comblé 92 % de ses besoins en expertise, dépassant ainsi son objectif.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Le BAPE est soucieux d'offrir des services de grande qualité à toute la population québécoise. La plus récente Déclaration de services aux citoyens, entrée en vigueur en avril 2019, s'articule autour de trois engagements, soit : (1) vous accueillir avec respect; (2) faciliter votre participation; et (3) vous offrir une information de qualité facilitant votre compréhension des enjeux relatifs aux projets ou aux questions soumis par le Ministre. Des questionnaires élaborés avec l'aide d'une firme spécialisée dans le domaine permettent au BAPE de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle depuis près de 20 ans. Les participants sont ainsi invités à remplir ces questionnaires d'appréciation au moment de toutes les séances publiques réalisées par le Bureau.

Ainsi, en temps normal, la présente section rend compte des résultats compilés dans lesdits questionnaires d'appréciation. Or, ceux-ci ont été élaborés pour être remis en main propre aux participants et être remplis au moment de toutes les séances publiques tenues par le BAPE dans la collectivité. Dans le contexte de pandémie, le BAPE a toutefois dû réorienter ses activités traditionnelles vers des activités tenues presque exclusivement en mode numérique.

Afin d'éviter tous bris de services, d'importants efforts ont été consentis pour permettre aux citoyens de participer sans entraves aux travaux de l'organisation. Les séances numériques ont fait l'objet d'un processus d'amélioration continue et le personnel a assuré un accompagnement constant pour contrer la fracture numérique et favoriser une participation active tant par Internet que par téléphone. Ce réalignement a permis la tenue de 87 séances publiques virtuelles, dont 27 séances publiques en mode hybride. Ainsi, 15 778 participants en mode numérique et 582 participants en salle ont été parties prenantes des travaux du BAPE.

Bien qu'accessibles de façon électronique lors des webdiffusions en direct des travaux du BAPE, les questionnaires d'appréciation n'ont été remplis que par 73 personnes, dont 53 pour un seul des 27 dossiers réalisés cette année. Cela représente moins de 1 % des participants et ne permet donc pas à l'organisation de présenter des résultats probants pour cette partie du rapport.

L'actuelle Déclaration de services aux citoyens contient des cibles échelonnées sur trois ans et se termine en 2021-2022. Une réflexion est en cours afin de développer un outil de mesure adapté aux travaux à distance.

L'accessibilité de l'information

Objectifs	2020-2021
Rendre accessible toute l'information pertinente sur un projet ou sur une question que lui soumet le Ministre dans au moins un centre de consultation par région visée et dans notre centre de documentation de Québec.	En raison de l'état d'urgence sanitaire et des consignes de la santé publique qui en découle, il n'a pas été possible de respecter cet objectif. Toutefois, toute l'information pertinente sur un projet ou sur une question que lui soumet le Ministre est accessible sur le site Web du BAPE.
Rendre accessible sur notre site Web l'information numérique disponible.	Résultat atteint : tous les documents pouvant être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous informer, par avis public et divers moyens de communication, au moins cinq jours avant la date des séances publiques.	Résultat atteint : le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des séances d'audience publique. Des communiqués de presse sont systématiquement publiés pour toutes les séances publiques. Les informations sont aussi retransmises sur les comptes Facebook et Twitter du BAPE.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web.	Résultat atteint : les rapports sont accessibles le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées.	Au cours de l'exercice 2020-2021, aucune demande d'accessibilité à la documentation contenue dans le site Web du BAPE n'a été faite.
Refléter vos préoccupations et votre opinion dans les rapports que nous transmettons au Ministre.	Pour tous les dossiers confiés, le BAPE produit soit un compte rendu faisant état des préoccupations soulevées, soit un chapitre spécifique dans les rapports des commissions d'enquête sur les préoccupations et les opinions exprimées par les participants.

Diligence/Délais de traitement

Services/Renseignements	Délais de réponse	Résultats
Par téléphone, ligne sans frais	Vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour	Atteint
Par la poste	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	s. o. ¹
En personne au bureau du BAPE à Québec	Vous accueillir en moins d'une minute	s. o. ¹
Sur nos comptes Twitter et Facebook	Vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de votre message	Atteint
Par courrier électronique à communication@bape.gouv.qc.ca	Vous répondre dans un délai de 2 jours ouvrables suivant l'envoi du message	Atteint
Traitement confidentiel des plaintes	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Atteint
Commentaires en ligne sur la qualité des services	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Atteint

1. Conformément aux consignes émises par la santé publique, le bureau du BAPE était fermé au public du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le Ministre.

Résultats par types d'activités

Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ou de toute autre loi, le cas échéant.

Le volume des dossiers confiés au BAPE a toujours varié d'une année à l'autre et l'exercice 2020-2021 ne fait pas exception. Ainsi, comparativement à l'année précédente, le nombre de dossiers confiés est beaucoup plus élevé, passant de 15 à 27. Cette augmentation s'explique essentiellement par le fait qu'un plus grand nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement étaient prêts pour amorcer l'étape de la participation publique sous la responsabilité du BAPE.

Au fil du temps, le Bureau a su s'ajuster à ce type de variation de volume de travail comme le tableau suivant le démontre.

Nombre de dossiers confiés par le Ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2020-2021	2019-2020	2018-2019
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	15	10	7
Audience publique	9	5	2
Consultation ciblée	3	–	–
Médiation	–	–	–
Consultation	–	–	1
<i>En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	–	–	1
Total	27	15	11

Nombre de jours-mandats¹ réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2020-2021	2019-2020	2018-2019
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	518	346	312
Audience publique	1 156	560	338
Consultation ciblée	270	–	–
Médiation	–	–	–
Consultation	–	–	81
<i>En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	–	109	35
Total	1 944	1 015	766
<p>1. La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le Ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des dossiers reçus au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.</p>			

Le tableau suivant présente les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE en 2020-2021. Durant cet exercice, le BAPE a assuré sa mission unique, et ce, sans interruption, quel qu'en soit le contexte. Le Bureau a ainsi déployé tous les efforts humains et techniques nécessaires pour offrir une prestation de qualité en ligne qui a permis la tenue de 87 séances publiques. Ces dernières ont bénéficié d'une assistance de 582 participants en salle, lorsqu'autorisées par la santé publique, alors que 15 778 participants y ont pris part en ligne.

Notons que la participation, qu'elle soit en salle ou en ligne, fluctue selon la nature et le type du projet.

Statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE en 2020-2021

Types de dossiers	Statistiques de participation 2020-2021		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	14	–	791
Audience publique	69	582	14 590
Consultation ciblée	4	–	397
Total	87	582	15 778

Participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE

2020-2021	2019-2020	2018-2019
<i>Nombre de participants aux séances publiques</i>		
En salle : 582 personnes, pour une moyenne de 22 participants par séance En ligne : 15 778 personnes, pour une moyenne de 181 participants par séance	2 656 personnes, pour une moyenne de 54 participants par séance en salle	624 personnes, pour une moyenne de 27,1 participants par séance en salle
* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de controverse des projets soumis ont des conséquences sur la participation publique.		

L'augmentation de la participation publique pour l'exercice 2020-2021 est considérable, en comparaison avec les deux années antérieures, notamment pour la participation en ligne. Les raisons de cette augmentation exponentielle s'expliquent par les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire proscrivant la tenue des séances publiques en salle, mais également par le nombre de dossiers et la nature polarisante de certains. Ces mêmes mesures expliquent la diminution de la participation en salle.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a eu recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. Au cours de cet exercice, le principal moyen de diffusion des séances publiques était virtuel. Ainsi, 100 % de nos séances ont été webdiffusées en direct, à travers diverses plateformes telles que Facebook Live ou YouTube. Certaines séances ont aussi été télédiffusées localement dans les communautés d'accueil des projets.

Nombre de séances publiques diffusées

2020-2021	2019-2020	2018-2019
Période d'information publique Toutes les séances (14) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (10) ont été webdiffusées en mode audio (100 %)	Période d'information publique 3 des 6 séances ont été webdiffusées en mode audio (50 %)
Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (73) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Audience publique Toutes les séances (39) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Audience publique ou consultation Toutes les séances (17) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2021, l'effectif en poste était de 53 personnes, y compris les 5 membres à temps plein nommés par décret, comparativement à 48 personnes en 2019-2020. Cette augmentation s'explique par un plus grand nombre de dossiers confiés au BAPE durant le présent exercice financier.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2020-2021	2019-2020	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	7	7	-
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	9	9	-
3. Direction des communications	13	9	+ 4
4. Secrétariat et coordination de la logistique des commissions d'enquête	9	8	+ 1
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	15	15	-
Total	53	48	+ 5

Formation et perfectionnement du personnel

Pour l'année civile 2020, 0,7 % de la masse salariale du BAPE a été consacrée à des activités de formation et de développement du personnel. La cible gouvernementale de 1 % n'a pas été atteinte. Tel que mentionné dans la section 2.1 du présent rapport, ce résultat s'explique, notamment, par le contexte pandémique et par le fait que les efforts des employés ont été essentiellement concentrés sur la réalisation des dossiers confiés par le Ministre, en forte augmentation cette année. Toutefois, les années antérieures, la cible gouvernementale a été amplement dépassée : 2 % en 2019 et 2,5 % en 2018.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	10 490 \$	28 675 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	6 869 \$	6 837 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	4 269 \$	31 491 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	8 368 \$	300 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	4 902 \$	3 846 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%)	0,7	2
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,19	2,4
Nombre de jours de formation par catégorie emploi ¹	2020	2019
Membre	16,7	17,9
Cadre	9,0	8,9
Professionnel	20,1	37,6
Fonctionnaire	11,7	37,9
Total ²	57,5	102,3
Somme allouée par personne ³	723 \$	1 617 \$

1. Les stagiaires ne sont pas inclus dans les chiffres présentés.

2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, professionnel, fonctionnaire et les membres.

3. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel, fonctionnaire et les membres.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission ou retraite) durant l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela inclut, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire du personnel régulier a été de 10,26 % en 2020-2021, soit une diminution de 7,64 points par rapport à l'exercice précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	10,26	17,9	20,5

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous montre que la dépense de rémunération a connu une augmentation de 27 % en 2020-2021. Cette variation est le résultat d'un volume plus important de dossiers confiés comparativement à la dernière année et d'une plus grande participation publique dans certains dossiers nécessitant, par conséquent, plus de séances publiques. De plus, les séances publiques ont nécessité des efforts considérablement plus importants en ressources humaines en raison de leur réalisation en mode « tout numérique ». En effet, le processus de participation à distance, qu'il soit par vidéo ou par téléphone, requiert du personnel supplémentaire qui se consacre à assurer la convivialité des échanges et à maintenir un niveau de service de qualité en séances publiques.

Par ailleurs, les dépenses de l'année 2019-2020 étaient exceptionnelles en raison de l'incidence de la réalisation du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités. Cela explique la diminution substantielle cette année des dépenses de 241,3 k\$ en fonctionnement et de 437,7 k\$ en investissement. Ce sont les investissements importants faits en 2019-2020 qui occasionnent une dépense d'amortissement plus importante de 109,7 k\$ en 2020-2021.

La situation exceptionnelle, engendrée par la pandémie de la COVID-19, a occasionné une charge de travail additionnelle importante telle que déjà mentionnée. Toutefois, considérant un nombre important de variables à prendre en considération, il n'a pas été possible d'établir adéquatement les sommes additionnelles liées précisément à la pandémie. Sur le plan du fonctionnement, une dépense de 37,2 k\$ est directement attribuable à la gestion de la pandémie. Aucun investissement n'a été nécessaire pour la poursuite des activités.

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 ¹ (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020	Écart ² (000 \$)	Variation ³ (%)
Rémunération	4 471,3	5 564,5	4 371,7	1 192,8	27
Fonctionnement (excluant l'amortissement) ⁴	1 471	1 007,2	1 248,5	(241,3)	(19)
Amortissement	28,3	157,1	47,4	109,7	231
Total du budget de dépenses	5 970,6	6 728,8	5 667,6	1 061,2	19
Immobilisations	58,5	46,9	484,6	(437,7)	(90)

1. Estimation selon les données disponibles au 30 avril 2021.
2. Écart entre les dépenses réelles de 2019-2020 et celles de 2020-2021.
3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.
4. Dont 37 200 \$ pour 2020-2021 liés aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03), la présente section fait état de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de la mission du BAPE en 2020-2021. Telle qu'exigée par les articles 49.1 et 49.2 des *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles* adoptées par le Conseil du trésor, cette reddition de compte porte notamment sur les priorités et les enjeux énoncés dans le Plan directeur en ressources informationnelles se rapportant à l'année 2020-2021 relativement aux services offerts aux citoyens et aux parties prenantes.

Comme déjà mentionné, l'année 2020-2021 s'est déroulée dans un contexte particulier en raison de la pandémie de la COVID-19. Outre le défi, pour notre personnel, de travailler presque entièrement à distance durant cette période, nous ne pouvions tenir des séances publiques en présentiel, sauf quelques rares exceptions, après avoir obtenu l'autorisation des autorités de la santé publique.

Dans ce contexte, l'apport des technologies de l'information a été particulièrement déterminant pour permettre à l'organisme de réaliser sa mission sans interruption, dans les délais impartis, et ainsi rendre des services de qualité aux citoyens et aux diverses parties prenantes sollicitées qui interagissent dans le cadre des dossiers confiés (initiateurs, ministères et organismes, organismes municipaux, experts invités, etc.).

Il faut dire que la réalisation du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités, achevée en 2019-2020, a grandement facilité la transition vers une prestation du travail à distance. Les infrastructures et outils technologiques de même que les processus de travail mis en place l'an dernier ont procuré à l'organisation un environnement de travail et une agilité qui furent déterminants dans les circonstances. Le personnel du secteur des technologies de l'information a été fortement sollicité non seulement pour maintenir les activités courantes, mais aussi pour le développement et la réalisation, entre autres, des processus permettant de tenir des séances publiques en mode 100 % numérique, une première dans l'histoire du BAPE. À ce propos, il faut noter l'importante mobilisation du personnel du BAPE, tous secteurs confondus, qui a dû développer et acquérir rapidement les habiletés nécessaires pour la tenue des séances publiques en mode numérique.

Plan directeur en ressources informationnelles 2018-2021

Enjeux et priorités	Sommaire des réalisations 2020-2021	Valeur induite sur la performance organisationnelle
Migration vers l'infonuagique (décret 38-2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au projet pilote du Programme de consolidation des centres de traitement informatique • Transfert de l'entièreté des charges du BAPE en infonuagique publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduit, à moyen et à long termes, des dépenses d'acquisitions en matériel informatique et du temps de maintenance (objectif du CTI) • Réponse plus rapide pour certaines opérations technologiques
Transformation du milieu de travail et télétravail	<p>Optimisation des outils de travail pour offrir un meilleur soutien à distance aux utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Déploiement et mises à jour d'outils de travail par le réseau Internet o Connexion à distance sécurisée aux postes des utilisateurs pour du soutien personnalisé o Accès sécurisé et intégré au réseau gouvernemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise la mobilité, la productivité et la collaboration du personnel • Assure la continuité du soutien au personnel à distance • Maintient la qualité du service aux citoyens et aux parties prenantes dans un contexte de pandémie
Soutien à la mise en place de nouveaux modes d'information et de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Webdiffusion en mode vidéo de toutes les séances publiques des mandats d'audience et de consultation ciblée de même que celles des périodes d'information publique dépassant ainsi l'engagement du Plan directeur et du Plan stratégique • Tenue des séances publiques 100 % numériques ou hybrides par vidéoconférence 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintient le service aux citoyens et aux parties prenantes dans un contexte de pandémie • Permet la participation active des citoyens en ligne et contribue à élargir la participation citoyenne • Facilite la participation à distance d'experts aux activités de l'organisation
Gestion du risque et des incidents	<p>Début de la mise en place des mesures exigées dans le plan d'action du rehaussement du niveau de sécurité gouvernemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un outil de gestion de l'information et des événements de sécurité • Utilisation d'un outil de balayage de vulnérabilités • Formation et sensibilisation du personnel sur l'hameçonnage 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'obtenir une vue d'ensemble des événements de sécurité • Cible mieux les efforts de protection des actifs informationnels exposés sur Internet • Diminue le risque de compromission par les campagnes d'hameçonnage

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 101 774 pour le BAPE en 2020-2021. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 91 662 heures, soit 90 % du niveau autorisé. L'écart observé entre 2020 et 2021 s'explique par des postes vacants qui ont été pourvus au cours de cet exercice, et ce, pour répondre à la hausse du nombre de mandats confiés par le Ministre tout en respectant le niveau d'heures rémunérées accordées.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	5 481	-	5 481	3
2. Personnel professionnel	46 467	1 308	47 775	26,16
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	27 815	1 458	29 272	16,03
Total 2020-2021	79 763	2 766	91 663	45,19
Total 2019-2020			70 132	38,40

1. Les étudiants, les stagiaires et les membres ne sont pas comptabilisés dans les entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

Contrats de service

Au cours de l'exercice 2020-2021, le BAPE n'a eu recours qu'à des contrats de service avec des personnes physiques pour l'appuyer dans la réalisation de sa mission et pour compléter le projet de transformation du milieu de travail.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	8	401 357 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	s. o.	s. o.
Total des contrats de service	8	401 357 \$

4.2 Développement durable

Le tableau ci-dessous fait état des actions prévues ou réalisées par le BAPE au Plan d'action de développement durable pour contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020. Contrairement aux deux années précédentes, le BAPE n'a pas réussi à rencontrer ses cibles en matière de diminution des GES émis par événement ou globalement. Ce résultat s'explique, d'une part, par une hausse importante des dossiers confiés par le Ministre au cours de l'année et, d'autre part, par les consignes sanitaires découlant de la pandémie. À cet égard et par précaution, le personnel a privilégié l'utilisation de leur véhicule personnel plutôt que le transport collectif.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Objectifs gouvernementaux	Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
8.1	<u>Action 1</u> : Dans un premier temps, développer une méthodologie de calcul des GES émis par la réalisation de nos événements. Dans un deuxième temps, réduire les GES émis.	Estimation du nombre de GES émis par événement	9 % de réduction d'ici 2020	<i>Les bilans d'émission de GES ont été réalisés pour chaque mandat durant l'année 2020-2021¹.</i>	NON ATTEINT — Débuté
8.3	<u>Action 2</u> : Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES en optimisant le nombre de véhicules loués et en louant des véhicules à faible consommation de carburant pour nos déplacements.	Quantité de carburant consommée selon la distance parcourue	Réduction de la consommation pour la même distance de 10 % d'ici 2020 par rapport au portrait établi en 2017	<i>Les GES par kilomètre parcouru ont été réduits de 2,08 % par rapport à l'année de référence¹.</i>	NON ATTEINT — Débuté
1.2	<u>Action 3</u> : Uniformiser la prise en compte et l'utilisation des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE.	Ratio de commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total de commissions	100 % des commissions	<i>La grille et les fiches ont été mises à jour. Les grilles sont utilisées systématiquement.</i>	ATTEINT — Avant ou à la date prévue
1.4	<u>Action 4</u> : Formation en continu du personnel sur le développement durable.	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable	100 % des employés concernés* formés d'ici 2020 *En poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	<i>La formation a été réalisée. Tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissance dont la moyenne est de 78 %.</i>	ATTEINT — Avant ou à la date prévue

Objectifs gouvernementaux	Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
1.5	<u>Action 5</u> : Poursuivre le développement d'un outil d'analyse culturelle.	Nombre de mandats comportant des enjeux culturels pour lesquels le guide d'analyse culturelle a été utilisé	Tous les rapports comportant des enjeux culturels	<i>Le guide est disponible et cinq mandats ont soulevé des enjeux culturels majeurs dans la dernière année.</i>	ATTEINT — Avant ou à la date prévue
1.5	<u>Action 6</u> : En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, organiser au moins un atelier de formation sur la culture pour son intégration dans l'analyse des projets soumis au BAPE.	Nombre d'employés ayant assisté à chaque atelier	90 % des employés concernés* formés *En poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	<i>Cette action avait été réalisée dans une précédente reddition de comptes.</i>	ATTEINT — Avant ou à la date prévue
6.3	<u>Action 7</u> : Rédiger un guide destiné à aider et à soutenir le participant en audience publique.	Taux de satisfaction de l'utilité du guide pour la préparation à l'intervention à l'audience publique	80 % des participants satisfaits d'ici 2020	<i>Un guide de participants a été produit, en 2019-2020, mais étant jugé inefficace, il a été remplacé par des rencontres préparatoires publiques pour combler le besoin ciblé.</i>	NON ATTEINT — Débuté
1. L'atteinte de la cible est mesurée annuellement à partir de l'année de référence.					

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, le président de l'organisation a désigné une personne, soit le conseiller juridique du BAPE, comme responsable du suivi des divulgations et de l'application d'une procédure pour faciliter la divulgation, par les employés, d'actes répréhensibles au sein de l'organisme. À ce titre, l'article 25 de la Loi stipule que l'organisme doit rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, du nombre de divulgations et de communications reçues par les employés.

En 2020-2021, la personne du BAPE responsable de l'application de la Loi n'a reçu aucune divulgation ni aucune communication d'acte répréhensible.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2020-2021	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	Aucune		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		0	
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
✓ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
✓ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
✓ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
✓ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
✓ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
✓ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			0
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	Aucune	0	0
1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs. 2. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres. 3. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi, est répertorié à ce point.			

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

Nombre de personnes occupant un poste régulier ¹	
34	
1. Ce nombre exclut les membres.	

Au cours de l'année 2020-2021, le BAPE a procédé à 20 recrutements.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021¹

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2	10	2	6
1. Une même personne peut avoir occupé plus d'une catégorie.			

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2020-2021 ainsi que les résultats par statut d'emploi et son évolution par rapport aux deux derniers exercices. Parmi les personnes embauchées au cours de l'année 2020-2021, 5 sont issues des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires représentant les communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées est de 25,0 %. L'objectif gouvernemental de 25 % est donc atteint pour l'exercice en cours.

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	2	0	0	0	0	0	0
Occasionnel	10	1	0	0	1	2	20,0
Étudiant	2	1	0	0	0	1	50,0
Stagiaire	6	2	0	0	0	2	33,3

1. Une même personne peut avoir occupé plus d'une catégorie.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

Statut d'emploi	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	0	50	0
Occasionnel (%)	20,0	11	0
Étudiant (%)	50,0	50	0
Stagiaire (%)	33,3	0	0

1. Une même personne peut avoir occupé plus d'une catégorie.

Les deux tableaux suivants présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions.

En 2020-2021, la cible de représentativité de 2 % est atteinte pour les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	0	0	1	3	0	0
Personnes handicapées	1	2,9	1	3	1	2,6

Les locaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, l'organisation est presque exclusivement composée d'employés de cette région. Le BAPE atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 16,7 % pour l'année 2020-2021. Les données du tableau suivant excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Capitale-Nationale	8	16,7	6	13,95	8	22,2

Le tableau suivant indique qu'il n'y a aucun membre des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. Par conséquent, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel –
Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0

Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2021.

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi¹

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	10	2	6	20
Nombre de femmes embauchées	1	10	2	5	18
Taux d'embauche des femmes (%)	50	100	100	83,3	90
1. Une même personne peut avoir occupé plus d'une catégorie.					

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les avocats et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	3	19	10	2	0	0	34
Femmes	2	11	9	1	0	0	23
Taux de représentativité des femmes (%)	66,7	57,9	90	50	0	0	67,6

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Aucun dossier n'a été soumis par le BAPE à Infrastructure technologique Québec relativement au PDEIPH au cours des 4 dernières années.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à l'annexe 4.13, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse :

[\[https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/\]](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/).

Au cours de l'exercice 2020-2021, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il n'est pas assujéti à la [Loi sur la gouvernance des sociétés d'État](#).

4.8 Allégement réglementaire et administratif

Dans la foulée de la création du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative par le gouvernement, le BAPE a participé à la première rencontre d'un comité ministériel qui avait pour objectif de dresser un état de situation des exigences en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises, de même que l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, fait en sorte que l'ensemble des processus administratifs du BAPE ont été optimisés.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par l'objectif de réduction de 30 % du coût des formalités administratives.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, au cours de l'exercice 2020-2021. On y retrouve aussi les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	5
---------------------------------	---

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité 4 des 5 demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de moins de 20 jours. Le BAPE a traité une demande d'accès à des documents administratifs dans un délai de 29 jours, en utilisant le délai supplémentaire de 10 jours prévu à l'article 47 de la Loi.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	4	0	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	5	0	0

Le tableau suivant démontre que 4 demandes d'accès à des documents administratifs ont été entièrement satisfaites et qu'une autre demande, ayant fait l'objet d'un suivi, ne sollicitait aucun retour de document.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décisions rendues	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	4	0	0	0
Partiellement acceptée	0	0	0	0
Refusée (entièrement)	0	0	0	0
Autres	1	0	0	0

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement. Toutefois, un avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information a été adressé au BAPE, comme l'indique le tableau ci-après.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique qui respecte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et qui couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête ainsi que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Rapport annuel de gestion 2019-2020 ainsi que 13 rapports de commission d'enquête ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Conformément à la politique de communication du BAPE, les autres documents rendus publics sont révisés à l'interne.

L'organisation produit en outre des chroniques linguistiques à l'intention du personnel. Diffusées dans l'intranet, les chroniques outillent les employés dans la production de communications écrites de qualité en plus de les sensibiliser à l'importance de la langue française parlée et écrite. Le BAPE a produit quatre capsules au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	53
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	Non

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 4 octobre 2019	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : _____	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Des chroniques intranet, au nombre de 4, ont été diffusées à tout le personnel. Le contenu de celles-ci visait une meilleure utilisation de la langue française écrite et parlée.</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?</p>	<p>Les prochaines capsules linguistiques publiées dans l'intranet de l'organisation feront mention de la politique et seront accompagnées d'un lien vers celle-ci.</p> <p>La mandataire publiera des extraits de la politique à des moments clés à l'ensemble du personnel dans le cadre des mandats où pourraient s'appliquer ceux-ci.</p>

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2021.

4.12 Politique de financement des services publics

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. En contrepartie, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008, permet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE sur les projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

Dans un contexte d'amélioration continue, conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer la méthodologie visant à déterminer le coût de ses services. C'est d'ailleurs pour répondre à l'objectif d'amélioration de la méthodologie que le BAPE a implanté cette année une feuille de temps. En effet, chaque employé du BAPE remplit désormais quotidiennement une feuille de temps afin de déterminer le niveau d'effort consacré à chaque activité. Grâce à cette nouvelle approche et aux données qu'elle permet de recueillir, le BAPE sera en mesure de déterminer avec plus de justesse le coût de ses services.

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Professionnalisme

- 1 - Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
- 2 - Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres. Il avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
- 3 - Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
- 4 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
- 5 - Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 6 - Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 7 - Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

Indépendance

- 8 - Le membre évite tout conflit d'intérêts et évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.

En cas de doute, il en avise le président du Bureau.

- 9 - Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 10 - Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
- 11 - Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
- 12 - Le membre remet annuellement au répondant en éthique une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

Confidentialité

- 13 - Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 14 - Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 15 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Impartialité

- 16 - Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
- 17 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 18 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement et s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
- 19 - Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
- 20 - Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.
- 21 - Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

Indépendance

- 22 - Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
- 23 - Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
- 24 - Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

Impartialité

- 25 - Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
- 26 - Confronté à une situation qu'il estime poser problème, le commissaire en réfère, chaque fois, au président du Bureau, se récuse lorsque, sur la base de faits avérés et pertinents, il se juge incapable d'agir de façon impartiale dans le dossier qui lui est confié.
- 27 - Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 28 - Le commissaire évite toute rencontre privée en lien avec le projet, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une séance pour décider d'une question de confidentialité.

Professionnalisme

- 29 - Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 30 - Le commissaire respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle lorsqu'il prend une décision dans le cadre des travaux de la commission.
- 31 - Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux commissions.
- 32 - Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
- 33 - Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
- 34 - Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

Confidentialité

- 35 - Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
- 36 - Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.
- 37 - Le président du Bureau peut demander au membre qui a présidé une commission, ou en a été commissaire de présenter et d'expliquer le rapport de cette commission au ministre.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38 - Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 6 et 12 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 19 à 21 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Au cours de l'exercice 2020-2021, aucun manquement n'a été signalé.

Le code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reproduit à cette annexe est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse :

www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/.

4.14 Membres du BAPE

A – MEMBRES À TEMPS PLEIN

Philippe Bourke, président

Julie Forget, vice-présidente

Denis Bergeron

Marie-Hélène Gauthier

Michel Germain

B – MEMBRES ADDITIONNELS À TEMPS PARTIEL¹

Michel Allaire

Éric Lavoie

Pierre André

Jacques Locat²

Gilles F. Côté

Pierre Magnan

Hamida Hassein-Bey

Pierre Renaud

Jean Hébert

Joseph Zayed²

Ursula F. Larouche

Scott McKay

Corinne Gendron²

Antoine Morissette

Linda Ghanimé

Laurent Pilotto

John Haemmerli³

Henri-Marc Vuillard

Georges Lanmafankpotin

-
1. Les noms des membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2020-2021 apparaissent en caractère gras.
 2. Membres additionnels à temps partiel renouvelés au cours de l'exercice.
 3. Le mandat de M. Haemmerli s'est terminé le 3 septembre 2020.

4.15 Dossiers

A – EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

PÉRIODES D'INFORMATION PUBLIQUE

1. Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, du 12 mai au 26 juin 2020.
2. Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansé à Saint-Albert, du 14 mai au 29 juin 2020.
3. Programme décennal de dragage d'entretien des canaux de navigation à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, du 11 juin au 11 juillet 2020.
4. Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert, du 16 juin au 16 juillet 2020.
5. Projet de stabilisation des berges du canal de dérivation de la rivière Mascouche à Terrebonne, du 23 juin au 7 août 2020.
6. Projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie à Bécancour, du 30 juin au 30 juillet 2020.
7. Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom, du 9 juillet au 24 août 2020.
8. Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec, du 21 juillet au 20 août 2020.
9. Projet de construction du poste de Saint-Michel à 315-25 kV à Montréal par Hydro-Québec, du 28 juillet au 27 août 2020.
10. Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier, du 13 août au 12 septembre 2020.
11. Programme décennal de dragage d'entretien des canaux de navigation à Saint-Zotique, du 29 septembre au 13 novembre 2020.
12. Projet d'atténuation du risque à la sécurité publique lié aux munitions explosives non explosées (UXO) au lac Saint-Pierre, du 20 octobre au 19 novembre 2020.
13. Projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, du 1^{er} décembre 2020 au 5 janvier 2021.
14. Projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne, du 8 décembre 2020 au 22 janvier 2021.
15. Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville, du 31 mars au 30 avril 2021.

AUDIENCES PUBLIQUES

1. Projet de construction d'un tramway à Québec, du 6 juillet au 5 novembre 2020.
2. Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, du 20 juillet au 19 novembre 2020.
3. Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, du 14 septembre 2020 au 10 mars 2021.
4. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord), du 28 septembre 2020 au 21 janvier 2021.
5. Projets d'augmentation des cheptels laitiers des fermes Lansé et Landrynoise inc. à Saint-Albert, du 12 octobre 2020 au 11 février 2021.
6. Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom, du 19 octobre 2020 au 18 février 2021.
7. Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec, du 14 décembre 2020 au 13 avril 2021.
8. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, du 8 mars au 22 décembre 2021.
9. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury, du 15 mars au 14 juillet 2021.

CONSULTATIONS CIBLÉES

1. Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche, du 1^{er} juin au 31 août 2020.
2. Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville, du 15 juin au 14 septembre 2020.
3. Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, du 14 décembre 2020 au 12 mars 2021.

MÉDIATION

- Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

B – EN VERTU DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

CONSULTATION DU PUBLIC

- Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

4.16 Rapports et publications

Les rapports et les publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 351 Rapport d'enquête et d'audience publique. *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. 7 août 2020.
- 352 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie*. 27 mai 2020.
- 353 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. 26 juin 2020.
- 354 Rapport d'enquête et de consultation ciblée. *Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche*. 15 septembre 2020.
- 355 Rapport d'enquête et de consultation ciblée. *Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville*. 29 septembre 2020.
- 356 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction d'un tramway à Québec*. 9 novembre 2020.
- 357 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine*. 4 décembre 2020.
- 358 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*. 24 mars 2021.
- 359 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord)*. 5 février 2021.
- 360 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets d'augmentation des cheptels laitiers de Ferme Lansi et de Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert*. 26 février 2021.
- 361 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*. 5 mars 2021.
- 363 Rapport d'enquête et de consultation ciblée. *Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*. 26 mars 2021.

B – AUTRES PUBLICATIONS

Rapport annuel de gestion 2019-2020, septembre 2020.

4.17 Conférences, présentations et activités

CONFÉRENCES, PRÉSENTATIONS ET ACTIVITÉS

1. *Le nouveau leadership culturel et humain – Témoignage inspiré d'un projet de transformation du milieu de travail*, Visioconférence, Québec, 28 mai 2020, École d'administration publique Wallonie-Bruxelles, Philippe Bourke, président.
2. *Des audiences publiques sans rassemblement? Comment le BAPE adapte ses pratiques à la crise sanitaire de la COVID-19*, Webinaire, 19 juin 2020, Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ), Philippe Bourke, président.
3. *Début des audiences du BAPE pour le tramway*, Québec, 6 juillet 2020, Entrevue à l'émission *Première heure* – ICI Première – Radio-Canada, Philippe Bourke, président.
4. *L'environnement sans papier comme fondement d'une réorganisation complète du milieu de travail*, Visioconférence, 2 septembre 2020, *Les Affaires*, Philippe Bourke, président.
5. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux de communication, Communication scientifique en sciences de l'environnement*, Visioconférence, 30 septembre 2020, Université du Québec à Montréal, Philippe Bourke, président.
6. *Le télétravail comme élément central d'une réorganisation complète du milieu de travail*, Webinaire, 1^{er} octobre 2020, dans le cadre de la *Conférence de la gestion du temps et des espaces* de l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ), Philippe Bourke, président.
7. *Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Visioconférence, 5 octobre 2020, dans le cadre du Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Jonathan Perrault, analyste.
8. *Une biologiste au BAPE*, Visioconférence, 15 octobre 2020, dans le cadre du cours *Champs scientifiques et professionnels de la biologie* de l'Université Laval, Marie-Pier Denis, analyste.
9. *Des audiences publiques sans rassemblement? Comment le BAPE adapte ses pratiques à la crise sanitaire de la COVID-19*, Webinaire, 29 octobre 2020, Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQEI), Philippe Bourke, président.
10. *Acceptabilité sociale – Évolution et compréhension du concept*, Visioconférence, 7 novembre 2020, dans le cadre du cours de 3^e cycle *Fondements et évolution des enjeux environnementaux* de l'Université de Sherbrooke, Philippe Bourke, président.
11. *Le nouveau leadership culturel et humain – Témoignage inspiré d'un projet de transformation du milieu de travail*, Visioconférence, 26 novembre 2020, Urgences-santé, Philippe Bourke, président.
12. *Le nouveau leadership culturel et humain – Témoignage inspiré d'un projet de transformation du milieu de travail*, Visioconférence, 2 décembre 2020, Groupe d'échange sur la gestion du changement à la Régie de l'assurance maladie, Philippe Bourke, président, et Pascale Guelle, conseillère en ressources humaines.
13. *Le B.A.-BA du BAPE – Une rencontre d'information et d'échanges sous forme de webinaire*, Webinaire, 11 décembre 2020, Julie Forget, vice-présidente.

14. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et défis – Mobilisation des acteurs locaux*, Visioconférence, 19 janvier 2021, dans le cadre du cours *Mobilisation des acteurs locaux* de l'École nationale de l'administration publique (ENAP), Philippe Bourke, président.
15. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux de communication, Communication scientifique en sciences de l'environnement*, Visioconférence, 21 janvier 2021, dans le cadre du cours *Communication scientifique* de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Philippe Bourke, président.
16. *Réflexions approfondies sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois*, 1^{er} février 2021, QubRadio – Antoine Robitaille, Entrevue, Philippe Bourke, président.
17. *Méthodologie d'analyse par enjeux : exemples et applications*, Visioconférence, 5 février 2021, Université Laval, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.
18. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux*, Visioconférence, 17 février 2021, Institut de technologie agroalimentaire (ITA) – Campus de La Pocatière, Philippe Bourke, président.
19. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux*, Visioconférence, 9 mars 2021, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Philippe Bourke, président.
20. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux*, Visioconférence, 18 mars 2021 – Intervention à un cours de 2^e cycle sur le droit de l'environnement – Université d'Ottawa, Philippe Bourke, président.
21. *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, Visioconférence, 24 mars 2021, Fonds immobilier de solidarité FTQ, David Boisvert, conseiller juridique.
22. *L'obligation de subir nous donne le droit de savoir*, Visioconférence, 29 mars 2021, Cégep de Terrebonne, Philippe Bourke, président.
23. *L'ABC de la participation au BAPE : de la démarche d'information au mémoire*, Visioconférence, 31 mars 2021, Le Rendez-vous de la transition de CITÉ et Humaniterre, Odile Rochon, analyste.

4.18 Lois et règlements

LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFISÉS AU BAPE

[Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#)

[Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure \(2020, chapitre 27\)](#)

[Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives, notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert \(2017, chapitre 4\)](#)

[Loi sur la qualité de l'environnement \(RLRQ, c. Q-2\)](#)

[Loi sur la conservation du patrimoine naturel \(RLRQ, c. C-61.01\)](#)

[Loi sur le développement durable \(RLRQ, c. D-8.1.1\)](#)

[Loi sur les commissions d'enquête \(RLRQ, c. C-37\)](#)

[Loi sur les parcs \(c. P-9\)](#)

[Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets \(RLRQ, c. Q-2, r. 23.1\)](#)

[Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(Q-2, r. 35.3\)](#)

[Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(RLRQ, c. Q-2, r. 45.1\)](#)

[Règles de procédure temporaires pour la période durant laquelle est déclaré l'état d'urgence sanitaire pour protéger la santé de la population](#)

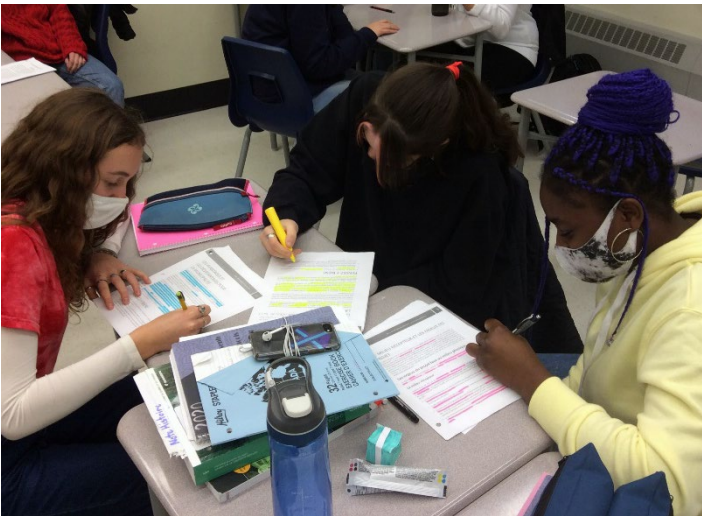
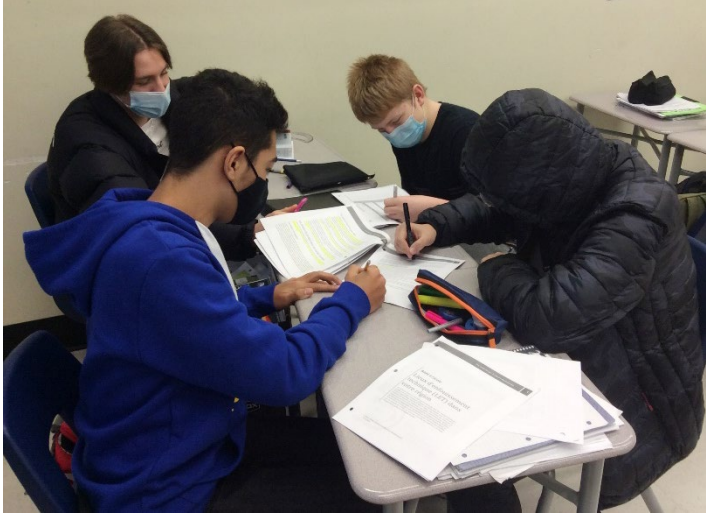
4.19 Quelques activités du BAPE



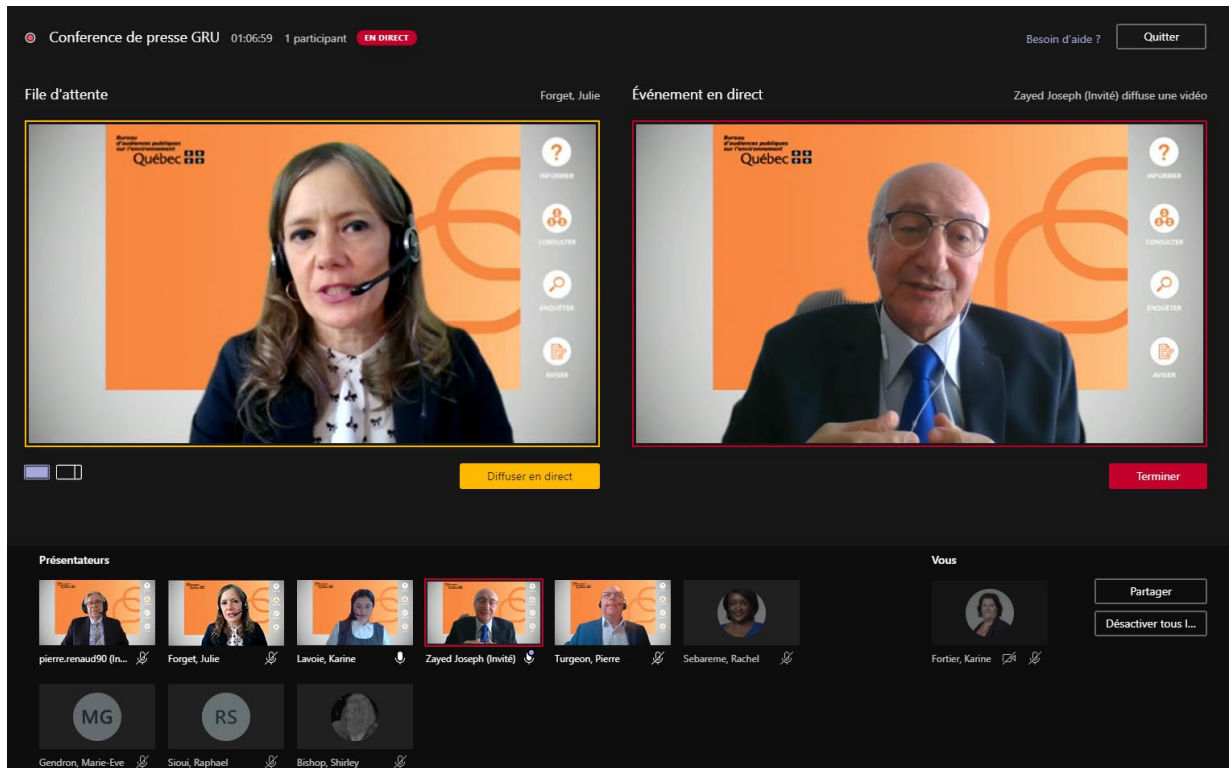
Séance hybride adaptée au contexte pandémique – Projet de construction d'un tramway à Québec, 2020.



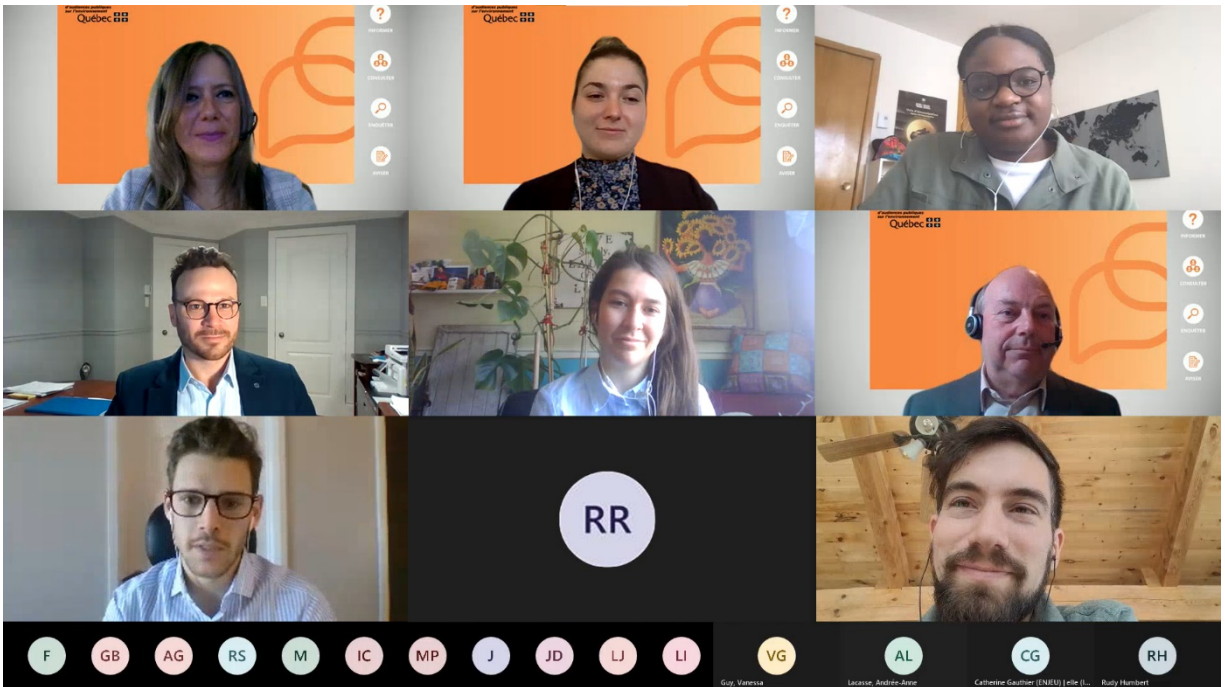
Régie de séance publique d'un membre de l'équipe informatique, mars 2021.



Le BAPE à l'école, 2020.



Conférence de presse numérique – L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, mars 2021.



Rencontre virtuelle avec le Secrétariat à la jeunesse et les groupes jeunesse, mars 2021.



Pages imprimées de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié chic: environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.



Participez à l'avenir

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.